



MAIRIE

DE

POUILLON

40350 - LANDES

6.1 Police municipale – 2025/08

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE DE 3^{ème} CATÉGORIE
Soirée Cabaret**

Le Maire de POUILLON (Landes),

VU la demande présentée par Mr LORENC Jean-Pierre, président de l'association Los Galapians à Pouillon.

VU les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé publique,

ARRÊTE

Article 1 : Mr LORENC Jean-Pierre, président de l'association Los Galapians à Pouillon, est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie au foyer du 29 mars 2025 à 18h au 30 mars à 02h, à l'occasion d'une Soirée Cabaret.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 2 : M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pouillon et Mr LORENC Jean-Pierre, président de l'association Los Galapians à Pouillon, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POUILLON, le 10 janvier 2025
Pour le Maire,



Le Maire :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.